

CAP de Solier-moquettiste

Formations Métiers Batiment

Posté par: formations-concours

Publiée le : 4/11/2008 8:35:33

Le champ d'intervention du CAP de Solier-moquettiste comporte six activités principales :

- organisation du poste de travail sur chantier à partir des documents définissant l'ouvrage, en prenant en compte les particularités du chantier et en préparant les outillages et les matériels ;
- mise en place des équipements individuels et collectifs de protection et de sécurité ;
- préparation des supports (dépose, nettoyage, ragréage, primaires d'accrochage) ;
- pose des revêtements (dalles, lés) ;
- pose de marches sur escalier droit ;
- pose des accessoires (barre de seuil, nez de marche, plinthe, joint de dilatation).

Les capacités attendues et attestées renvoient à quatre points :

le titulaire du CAP doit être capable :

- d'identifier l'environnement de son intervention ;
- de respecter les prescriptions et définitions de l'ouvrage ;
- de mettre en oeuvre les techniques et procédés de réalisation des travaux de pose des revêtements de sols collés ou soudés, sur surfaces planes ou escaliers ;
- de communiquer avec les autres intervenants et de travailler en équipe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat :

Le solier-moquettiste est un ouvrier professionnel employé par des entreprises du bâtiment mettant en oeuvre des revêtements de sols. Son intervention se fait sur chantier. Elle porte sur la mise en oeuvre des revêtements de sols souples en lés ou en dalles, dans les bâtiments et ouvrages destinés aux habitations (individuelles ou collectives), aux locaux professionnels, aux locaux recevant du public.

Descriptif des composantes de la certification :

Unité professionnelle n°1 :

Analyse d'une situation professionnelle

Unité professionnelle n°2 :

Réalisation d'ouvrages simples -
vie sociale et professionnelle

Unité professionnelle n°3 :

Réalisation d'ouvrages complexes

Unité générale n°1 : Français et histoire-géographie

Unité générale n°2 : Mathématiques-sciences

Unité générale n°3 : Education physique et sportive **Le bénéfice des composantes acquises**

peut être gardé 5 ans. Conditions d'inscription à la certification : après un parcours de formation initiale ; en contrat d'apprentissage ; après un parcours de formation continue ; en contrat de qualification ; par candidature libre ; par expérience ; dispositif VAE. **Composition des jurys :**

50 % de formateurs, 50 % de professionnels. **Autorité responsable de la certification :** Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Qualité du(es) signataire(s) de la certification :

Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

Niveau de la certification :

Niveau V (nomenclature de 1967)

Base légale :

Arrêté du 21 août 2002 publié au J.O. du 31 août 2002

Après un CAP de Solier-moquettiste, il est possible d'envisager :

au niveau V des diplômes :

- un autre CAP en complément du premier,
- un BEP du même secteur : le BEP Finition,

au niveau IV des diplômes :

éventuellement,

- un Baccalauréat professionnel du même secteur : le bac pro Aménagement – finition.

Des informations sur les diplômes et sur les formations qui y préparent peuvent être obtenues auprès :

- des C.I.O. (centres d'information et d'orientation),
- des P.A.I.O. (permanences d'accueil pour l'information et l'orientation),
- des lycées professionnels,
- des centres de formation d'apprentis.